Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_159_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 09 juillet 2026

Délibération DB-159-2026

Objet : Commission Intercommunale d'Accessibilité -renouvellement des membres du collège élus

L'an 2026 le 09 juillet à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Victor BONNOT.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Hugues LESAGE pouvoir à Vincent ALLENO, Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Adil BOUKLATA pouvoir à Boris GUILLOU, Patricia BRIAND-FALLER pouvoir à Robert ROLANDO, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Nicole OGER pouvoir à Isabelle LE GALL, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Christian JOLLY, Marie PASCO pouvoir à Karine GUGUEN, Marc PICQUETTE pouvoir à Jean Charles MINIER, Pascal PRIDO pouvoir à Joël LE BORGNE,

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de présents : 59
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_159_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 09 juillet 2026

Délibération DB-159-2026

Rapporteur : Monsieur Stéphane BRIEND

Objet : Commission Intercommunale d'Accessibilité -renouvellement des membres du collège élus

EXPOSE DES MOTIFS

La commission intercommunale pour l'accessibilité a pour objet de :

- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées. A l'appui de cette mission, la commission est destinataire des AD'AP relatifs aux ERP et des SD'AP mobilisés par les autorités organisatrices de transport pour rendre accessible leur réseau ;

- Élaborer un recensement de l'offre de logements accessibles au personnes handicapées et aux personnes âgées ;

- Établir un rapport annuel constatant l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports, et proposant des améliorations pour la mise en accessibilité de l'existant. Ce rapport est transmis au représentant de l'État dans le Département, au Président du Conseil départemental, au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'aux responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Il est donc proposé de renouveler les représentants du Conseil Communautaire dans la commission intercommunale pour l'accessibilité couvrant les champs de l'aménagement de l'espace et des transports, tels que définis par les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération et par l'intérêt communautaire particulier.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_159_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération DB-111-2017 relative à la création d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

DECIDE à l'unanimité, en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au vote à bulletins secrets.

RENOUVELLE la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

FIXE à 26 représentants titulaires le nombre total de membres se répartissant comme suit :

- Le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération ou son représentant ;

- Les représentants de l'EPCI et des communes: 14 membres ;

TITULAIRE
1- Catherine LEMAITRE
2- Alain ATLAN
3- Magalie CHAPRON
4- Laurent BOINAUD
5- Yannick CHAPELAIN
6- Chantal MALAPERT
7- Anita GICQUEL
8- Véronique BOURGEAIS
9- Jonathan NABET
10- Léon TOUPIN
11- Hélène BELOEIL
12- Laurence ANDRE
13- Cigdem AKTAS
14- Stéphane FAVRAIS
15- Fanny YOUNSI

DECIDE que les représentants ci dessous seront désignés par arrêté :

- Les représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées : 7 membres ;

- Le représentant d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées : 1 membre ;

- Le représentant d'acteurs économiques : 1 membre ;

- Les représentants d'autres usagers de la ville : 2 membres.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_159_2026-DE

APPROUVE le règlement intérieur de cette commission, annexé à la présente délibération,

DELEGUE au Président la nomination et le remplacement, le cas échéant, des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

INSTAURE avec les commissions communales des relations transversales sur le sujet de l'accessibilité.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 59	Pouvoirs : 12	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 09 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Victor BONNOT

Président,

Stéphane BRIEND